

### 3. LA TVA SOCIALE QUELQUES ELEMENTS D ANALYSE (carte blanche)

Le gouvernement français vient de mettre sur la table un projet d instauration d une TVA sociale en vue de modifier l organisation des prélèvements sociaux en France. Ce projet, vivement critiqué par l opposition, dépasse son intérêt purement local, et suscite la réflexion.

#### Une alternative aux cotisations sociales

Déjà au début des années 80, le Bureau Fédéral du Plan avait effectué une série de simulations visant à remplacer certaines cotisations sociales par des impôts indirects à grande échelle (plan Maribel).

Ces simulations étaient réalisées afin de proposer des scénarii susceptibles d endiguer la hausse du chômage de masse qui s amorçait à l époque. Les résultats étaient plutôt encourageants.

**a. L argument principal** repose sur l idée que les cotisations sociales pèsent sur le seul facteur travail, incitant les entreprises à adopter des technologies de plus en plus intensives en capital, tandis que la TVA **reste neutre** par rapport à ce choix, car elle porte sur l ensemble de la valeur ajoutée.

Depuis ce temps, de nombreuses études ont montré que les baisses de cotisations sociales financées par des impôts indirects **étaient favorables à l emploi**. La TVA sociale serait donc une manière de généraliser ce principe, en modifiant significativement le mode de financement de la sécurité sociale.

**b. Dans l argumentaire** de la lutte contre les méfaits de la mondialisation, il y a en outre l idée que la TVA taxe les biens importés et non les exportations, ce qui permet d améliorer la compétitivité de l économie qui l applique. Seulement dans une certaine mesure toutefois il ne faut pas imaginer pouvoir combler l écart de compétitivité entre l Europe et l Asie de l est et du sud (1) Au contraire, au sein de la zone euro, un accroissement de la TVA par un pays membre pourrait être efficace à accroître sa compétitivité au sein de la zone, (2) et c est pour cette raison que l Union Européenne a défini des limites à ce type de politiques.

**c. Un troisième argument** en faveur de l augmentation de la TVA nous vient d Allemagne. Madame Merkel et son ministre des Finances, Peter Steinbrück, viennent de décider de baisser l impôt direct sur les sociétés et le travail et d augmenter la TVA. En argumentant qu il convient de taxer les assiettes moins mobiles si l on veut s adapter à la concurrence fiscale déjà bien en route.

**d. Enfin, la TVA** est aussi un moyen de taxer le travail au noir qui échapperait de toute façon aux cotisations sociales. Pour la Belgique c est un argument particulièrement pertinent.

#### Une mesure antiredistributive ?

La principale critique portée à la TVA sociale se pose en termes de justice sociale. Un accroissement **uniforme** des taux touche en effet tout le monde. Dans la mesure où les moins nantis dépensent la plus grande partie de leur revenu en achats de biens de consommation de base, ils sont **touchés de plein fouet** par la TVA. Remplacer les cotisations sociales par la TVA revient à redistribuer des ressources des plus pauvres vers les plus riches (du moins à moyen terme : l épargne des riches **n est pas touchée immédiatement** par la TVA mais in fine cette épargne est dépensée et donc se trouve taxée).

Ce caractère antiredistributif de la TVA reste vrai aussi longtemps qu elle porte de façon uniforme sur tous les biens de consommation.

Si, au contraire, il y avait moyen de ne pas accroître la taxation que sur les biens consommés par les plus riches, la TVA sociale pourrait s'avérer finalement **plus redistributive que les cotisations sociales** (qui sont elles proportionnelles, voire plafonnées dans certains pays).

Ici se posent deux questions.

a. Peut-on moduler suffisamment finement la TVA (3) **(Exemples de % de taxes sur la consommation)** en vue d'un objectif redistributif (par exemple, accroître la TVA sur les voitures de plus de 2l de cylindrée, sur les restaurants dont le menu est supérieur à 20 euros, sur les hôtels de 3 étoiles et plus, sur les écrans plats de plus de 28 pouces etc.& ) ?

b. Dans quelle mesure serait-il possible pour les ménages de contourner cet impôt en achetant leurs biens de luxe à l'étranger (l'effet d'un large différentiel d'impôts indirects entre la Belgique et le Luxembourg est bien connu) ? (4) **(TVA sociale au niveau européen)**

Tableau 1 Sources de financement du gouvernement  
Impôts Indirects (TVA, ...)  
Impôts Directs  
Cotisations Sociales  
Autres

	Impôts Indirects (TVA, ...)	Impôts Directs	Cotisations Sociales	Autres
<b>Belgique</b>	27,0%	33,9%	32,3%	6,8%
<b>Danemark</b>	32,3%	53,5%	3,5%	10,7%
<b>France</b>	30,3%	23,3%	36,0%	10,4%
<b>Allemagne</b>	27,6%	24,6%	39,5%	8,3%
<b>Suède</b>	29,7%	34,8%	22,9%	12,7%

Le Danemark est souvent cité comme un exemple en matière de financement de la sécurité sociale. Dans ce pays, la solidarité est financée par un impôt progressif sur le revenu et par des impôts indirects (TVA) voir le tableau 1. Le caractère antiredistributif de la TVA y est compensé en quelque sorte par la progressivité de l'impôt direct (5) **(impôt sur le revenu pour Vivant)**

En France, la situation est très différente car le système fiscal y est déjà très peu redistributif au départ. L'impôt sur le revenu qui est celui qui jouit de la plus grande progressivité ne contribue que faiblement aux recettes fiscales ; ce sont les cotisations sociales, plafonnées donc régressives, et la TVA, qui forment la majeure partie des ressources du secteur public. L'inquiétude soulevée par les propositions de TVA sociale en France, en particulier quant à ses aspects antiredistributifs, semble donc particulièrement justifiée dans un pays qui au départ transfère peu de ressources via l'impôt des plus riches vers les plus pauvres (6) **(taxe sur les transactions financières)**

Une dimension intergénérationnelle

Le passage d'un système de sécurité sociale financée par cotisations à un système financé par TVA pose aussi des questions **de justice inter générationnelle**.

Dans le cas du système actuel, ce sont les 20-65 ans qui en assurent le financement. Dans le cas de la TVA sociale, ce sont les consommateurs, à savoir toutes les classes d'âge. Donc, la TVA sociale revient à faire porter le financement de la sécurité sociale en partie sur les ménages âgés.

En conséquence, les générations actuellement à la retraite, et même celles proches de l'être, n'ont pas intérêt à voir la TVA sociale s'appliquer

Si l'on souhaite annihiler cet effet de redistribution intergénérationnelle (des vieux vers les travailleurs), c'est possible. Il faudrait alors accroître les retraites et financer cet accroissement par une émission de dette publique, dont le remboursement sera supporté par les générations futures, qui elles bénéficieraient du surplus d'emploi (et peut-être de croissance) lié à la baisse des cotisations sociales pesant sur le facteur travail. (7) **(Situation économique d'une personne âgée dans le modèle Vivant)**

En conclusion.

Remplacer une partie des cotisations sociales par une TVA sociale est une manière de **promouvoir**

l **emploien** incitant les entreprises à opter pour des choix technologiques plus porteurs en termes de travail. Un tel changement de système n est toutefois pas neutre vis-à-vis de la justice sociale. Celle-ci pourrait s en trouver amoindrie si la TVA **est pas suffisamment modulée** en fonction de la nature des biens de consommation qu elle touche. Les personnes âgées ont également tout lieu de s inquiéter d une telle mesure, un accroissement concomitant des retraites pourrait toutefois compenser leur perte de revenu réel.

Enfin, utiliser un accroissement de TVA pour réduire d autres types d impôts tels que les droits de succession **(8) (impôt sur le patrimoine pour Vivant)** relève d une pure redistribution au profit des plus nantis et ne semble pas présenter d intérêt en termes d efficacité du système économique.

David DE LA CROIX  
Professeur à l université catholique de Louvain  
(Carte blanche parue dans LE SOIR (Belgique) le 16 juin 2007)